


**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MARCHES DU  
PÉRIG'OR LIMOUSIN THIVIERS JUMILHAC**

 Département de la  
DORDOGNE

Séance du 16 juin 2017

**2017-5-36**

 Arrondissement de  
NONTRON

**Président : Bernard VAURIAC**
Lieu de réunion du Conseil :  
EYZERAC

**Mesdames :** Béatrice HAGEMAN, Lucienne LAUMOND, Thérèse CHASSAIN, Dominique MARCETEAU, Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI, Nicola ROBERTS, Annick MAURUSSANE, Christiane DESPAGES.

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
08 juin 2017

**Messieurs :** Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul CHEVAL, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Patrick FLEURAT LESSARD, Marc PASCUAL, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Philippe BANCHIERI, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe LACHAUD, Benoit MOUTON, Jean-Claude JUGE, Pierre-Yves COUTURIER, Michel REBIERE, Jean ROUCHAUD, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON.

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 31  
Pouvoirs : 6

**Pouvoirs :** Michèle FAURE à René (Paul) CHEVAL – Céline DEQUANT à Céline BAUDESSON – Michel AUGÉIX à Marc PASCUAL – Paul CANLER à Jean ROUCHAUD – Gilbert CHABAUD à Irène BROUILLAUD – Isabelle HYVOZ à Benoit MOUTON.

**Excusé(es) :** Michèle FAURE, Céline DEQUANT. Michel AUGÉIX, Alain GARNAUD, Paul CANLER, Gilbert CHABAUD, Isabelle HYVOZ.

Monsieur Pierre-Yves COUTURIER a été élu secrétaire de séance

**SPANC - RPQS 2016**

M. Francis SEDAN rappelle que les articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposent la présentation d'un rapport annuel relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

La Communauté de communes du Pays de Jumilhac le Grand s'est étendue aux Communes de la Communauté de communes du Pays Thibérien, hormis Sorges et Ligueux, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, afin de former la Communauté de communes des Marches du Périg'or Limousin Thiviers – Jumilhac.

Il est donc nécessaire cette année de présenter les rapports des 2 anciennes Communautés de communes. Par ailleurs, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de joindre à ces rapports, la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour – Garonne pour l'année 2016. Cette note porte sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés, collectées par l'Agence et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

***Après en avoir délibéré à l'unanimité,***

***Le Conseil de Communauté DECIDE :***

- ***De valider les deux rapports sur le prix et la qualité des services SPANC présentés pour l'exercice 2016.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,  
Bernard VAURIAC



Fait à Eyzérac, le 20 juin 2017

Le Président,

Bernard

